



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 OCTOBRE 2020**

Le président Philippe Moccand salue la Municipalité, les membres du Conseil communal, la secrétaire et la boursière. Il remercie les conseillers de porter le masque durant cette séance. L'orateur peut l'enlever afin que ses paroles soient compréhensibles pour tous. Il cède la parole à la secrétaire pour l'appel. Dix-neuf conseillers sont présents, neuf se sont excusés et deux ne le sont pas. Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

Il n'y a pas de demande de modification de l'ordre du jour. Le président informe que cette séance ne sera pas suivie de la visite de l'UAPE. Cela se fera lors de jours meilleurs. L'ordre du jour sera suivi tel que présenté :

### Ordre du jour

1. Adoption du PV de la séance du 14 septembre 2020
2. Arrêté d'imposition 2021
3. Communications de la Municipalité
4. Divers et propositions individuelles

### **1. Adoption du PV de la séance du 14 septembre 2020**

Chaque conseiller communal ayant reçu le procès-verbal et celui-ci ne faisant l'objet d'aucune remarque, on passe au vote. Le procès-verbal est accepté avec trois abstentions.

### **2. Arrêté d'imposition 2021**

Chaque conseiller a reçu le préavis municipal et le rapport de la commission de gestion et des finances. Le président ouvre le débat.

Il n'y a pas de question, ni de remarque. On passe au vote.

Le conseil communal :

- accepte l'arrêté d'imposition 2021 avec une abstention

### **3. Communications de la Municipalité**

Le président informe que le 19 novembre aura lieu une séance à la population concernant les élections de l'année prochaine. Le dépôt des listes est fixé au 18 janvier.

**Alexandre Gyax** présente une photo du début de l'habillage du bâtiment de l'UAPE.

Le municipal apporte des informations concernant le projet d'étude de réalisation d'infrastructures communales et l'extension du site scolaire. Concernant l'organisation, la municipalité travaille en partenariat avec l'ASIRE. Il y a un Copil composé de 3 personnes de l'ASIRE et 3 municipaux. Ce groupe est aidé par le bureau Fragnière. C'est un bureau d'architectes qui est assistant au maître ouvrage. Pour

les appels d'offres, c'est le bureau Fragnière qui s'en charge. L'architecte est le bureau Thibaud Zingg. L'ingénieur civil est le bureau Nicod. Le chauffage et la ventilation seront réalisés par Chammartin et l'électricité par Perrin-Spaeth. Il y aura de nombreux spécialistes qui vont intervenir ; des spécialistes phonique et de forage pour l'étude des sols. Pour la prochaine étape, il y aura l'entreprise totale qui œuvrera.

Dans un premier temps, un cahier des charges a été fait. Puis les différents partenaires ont été trouvés grâce à un appel d'offre publique. Un avant-projet a été réalisé et validé le 19 octobre. La municipalité a dû se positionner sur l'abri ITAS, les accès, le parking. Concernant l'abri ITAS, la municipalité s'est rendue compte qu'elle n'arriverait pas à faire un abri avec suffisamment de places. Il y a beaucoup de contraintes de l'intégrer dans le bâtiment. Du coup, il sera intégré à l'extérieur du bâtiment ; ce sera une annexe au bâtiment. L'abri aura 400 places alors que s'il avait été dans le bâtiment, il aurait 80 places. La semaine passée, l'avant-projet a été présenté à la commission consultative du conseil, commission qui est composée de Laurence Najem, Yves Collet et Marc-Henri Ducret.

Concernant le planning, la phase avant-projet a commencé le 10 septembre et elle s'est terminée le 19 octobre avec la validation de cette phase. Actuellement, l'architecte travaille sur la phase projet jusqu'à début novembre. Le Copil validera la phase intermédiaire du projet. L'architecte et tous les mandataires continueront de travailler sur le projet. Le 7 décembre, le Copil va valider le projet. En même temps les descriptifs techniques vont être réalisés pour les installateurs du chauffage et de l'électricité. Après un cahier des charges technique et administratif va être élaboré pour l'appel d'offre à l'entreprise totale.

Le 11 décembre environ, il y aura une publication sur simap. Il y aura donc un appel d'offre publique. Cela permettra d'avoir des prix début 2021 pour pouvoir préparer le préavis.

Le 14 décembre, lors du conseil, il y aura une présentation de l'architecte, de l'ASIRE et de certains mandataires.

Début janvier, la municipalité va organiser une séance d'informations aux citoyens. A voir encore avec l'évolution Covid.

Depuis début janvier, la municipalité et le Codir de l'ASIRE vont commencer à travailler sur les préavis. Les commissions seront nommées et travailleront sur les préavis.

Mi à fin mars, les conseillers auront les préavis.

Autour du 20 avril, il y aura un conseil et c'est à ce moment que les conseillers voteront pour le crédit de construction. A un ou deux jours près, l'ASIRE votera le crédit.

La mise à l'enquête et l'appel d'offre seront faits avant que le conseil ne vote le crédit. Mais la municipalité ne s'engage pas avec une entreprise avant que le crédit n'ait été accepté au conseil. Les travaux débuteraient dans le courant de l'été.

**Michel Collet** dit que Christian Clottu, notre nouvel employé communal qui a débuté le 1<sup>er</sup> juillet, a terminé sa période d'essai fin septembre. La municipalité est très satisfaite de son travail, de la qualité de son travail et de son attitude. Il a été assermenté mi-octobre.

Concernant Agenda 21, une conférence sur les voitures électriques avait été prévue mi-novembre. Elle a été annulée à cause du Covid. Elle se déroulera lorsque la situation sanitaire le permettra.

**Didier Planche** annonce que Florence Baudraz a été assermentée en même temps que M. Clottu. Elle donne grande satisfaction dans le travail réalisé.

Concernant la conduite d'eau potable dont la demande de crédit a été acceptée lors du dernier conseil, les travaux vont commencer mi-novembre. Concernant le collecteur route de Pailly-route d'Echallens, la municipalité a eu une séance avec la DGMR, l'entreprise et la Romande Energie. Décision a été prise de reporter les travaux au printemps 2021.

Le syndic ajoute que chaque municipal s'exprimera sur la prochaine législature 2021-2026. Une séance d'information à la population est prévue le 19 novembre. Le conseil aura lieu le 14 décembre. Pour celles et ceux qui doivent demander à leur employeur l'autorisation de briguer un mandat à la municipalité, il est bien de savoir assez tôt.

**Christian Gonin** dit que les aménagements extérieurs de l'UAPE touchent à leur fin. Il reste l'ensemencement. Les pavés filtrants ont été testés ces derniers jours avec efficacité. L'eau qui venait des champs a été bien captée.

Le municipal ajoute que le Road Movie prévu le 12 novembre est annulé.

**Alain Casella** explique que la police des constructions fonctionne très bien. Il y a passablement de projets de construction qui sont sur la table de la municipalité.

#### 4. Divers et propositions individuelles

Le président rappelle que la prochaine séance aura lieu le 14 décembre. La présentation du projet d'implantation sera mise à l'ordre du jour. Une information sera donnée courant janvier à la population. La municipalité craint qu'il y ait beaucoup de public qui vienne à la séance du 14 décembre. C'est pourquoi le bureau du conseil et la municipalité proposent que cette séance se fasse à huis clos.

Frédéric Bauer demande combien de personnes peuvent être dans la salle.

Michel Collet répond qu'il peut y avoir 45 personnes en tout.

Il n'y a pas d'autre question. On passe au vote.

Le conseil communal :

- accepte que la séance du 14 décembre se fasse à huis clos avec une abstention.

Concernant les élections de l'année prochaine, Philippe Moccand rappelle que, dans le cadre du conseil, on passe à 35 conseillers. Cela fait des personnes à trouver en plus. Le président demande aux personnes qui ont décidé de ne pas se représenter de l'en informer afin de pouvoir se préparer à l'avance. Il ajoute qu'il faudrait en parler autour de nous, de faire de la propagande pour chercher du monde. Philippe Moccand va poursuivre le conseil, mais ne briguera pas une place à la municipalité.

Didier Planche annonce qu'après 15 ans passés à la municipalité, il a pris la décision de ne pas se représenter. Il encourage chacune et chacun à s'inscrire sur les listes. C'est une bonne expérience. Cela représente beaucoup heures, mais c'est gérable.

Alexandre Gygax se représentera comme candidat à la prochaine législature.

Michel Collet se représentera aussi. Cela fait 3 ans qu'il est municipal. Il souhaite aller au terme du projet de complexe communal car il fait partie du groupe de travail.

Christian Gonin est depuis une quinzaine d'années municipal. La motivation est encore là. Il va prolonger pour un mandat ou un demi mandat, à voir.

Alain Casella arrête au 30 juin. Il ne se représentera pas pour la prochaine législature.

Le président passe la parole aux conseillers.

Marylin Brand demande si les fenêtres de l'Avent sont annulées.

Michel Collet explique qu'un point sera fait mi-novembre. Si la situation perdure, cela sera annulé. Il y a déjà une douzaine de personnes qui sont intéressées à participer. La municipalité informera de la décision par le biais de l'affichage au pilier public.

Il n'y a plus de question, ni de remarque.

Le président rappelle les prochaines votations qui auront lieu le 29 novembre. Il passe la parole à la secrétaire qui procède au contre-appel qui montre qu'un conseiller est arrivé au cours du conseil.

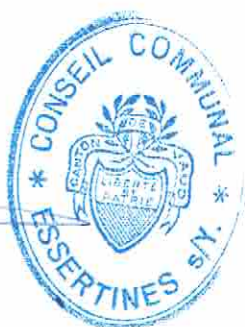
Le président lève la séance.

Pour le conseil communal :

Le Président :



Philippe Moccand



La Secrétaire :



Lauriane Chuard